

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT
MRC MONTCALM**

**RÈGLEMENT #632-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur;

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux PIIA assujettit la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend adopter un règlement régissant la démolition d'immeubles en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1, articles 148.0.1 et suivants);

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de modifier le Règlement relatif aux PIIA afin de retirer les références à la démolition d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1.8 « Catégories d'interventions visées » du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est modifié par la suppression, au paragraphe d) des mots « ou à la démolition ».

ARTICLE 2

L'article 2.1.2 « Contenu particulier » de ce règlement est modifié par :

1. La suppression, au paragraphe c), des mots « ou de démolition »;
2. La suppression, au sous-paragraphe 2 du paragraphe c), des mots « à démolir »;
3. La suppression, au sous-paragraphe 3 du paragraphe c), des mots « ou à démolir ».

ARTICLE 3

L'article 3.5 « Objectifs et critères relatifs au déplacement ou à la démolition des bâtiments » de ce règlement est modifié par :

1. La suppression des mots « ou à la démolition » dans le titre de l'article;

2. La suppression du premier alinéa et des paragraphes 1 et 2.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- Original signé -

Michel Brisson
Maire

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 3 juin 2019

Adoption du projet de règlement : 3 juin 2019

Assemblée publique de consultation : 2 juillet 2019

Adoption du règlement : 2 juillet 2019

Certificat de conformité de la MRC : 24 juillet 2019

Avis public de promulgation et entrée en vigueur : 24 juillet 2019